



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 31/01/2020  
Reçu en préfecture le 31/01/2020  
Affiché le **2 FEV 2020**  
ID : 033-213301435-20200113-2020\_07-DE

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17  
Pour : 17  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 06/01/2020  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 13/01/2020

**Délibération n° 2020 - 07**  
Lundi 13 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le treize du mois de janvier à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le six janvier deux mille vingt

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Sylvie AMAN procuration à Cyril CHERIGNY

Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Josiane DESTOUESSE procuration à Anna SANTONJA

**Absent(s) excusé(s) :** Sylvie AMAN – Sandra BERTHOLON FOUGERE – Josiane DESTOUESSE

Le secrétariat a été assuré par : Denis RICHARD

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE  
DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
POUR LA RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES**

Vu le projet de restructuration du Bâtiment du port et des annexes,  
Vu la délibération n°2019-67 attribuant la Maitrise d'œuvre du projet,  
Vu l'avant projet de la Maîtrise d'œuvre,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire rappelle que :**

Le projet de restructuration du Bâtiment du Port et des annexes est à ce jour en phase de conception avec la Maitrise d'œuvre titulaire du marché réalisé en 2019. Le montant réel de l'opération sera déterminé par l'appel d'offres qui sera réalisé par le marché à procédure adaptée de travaux au premier semestre de l'année 2020.

Ce projet de restructuration du port et des annexes est guidé par le souhait de la commune de développer économiquement une zone aujourd'hui à fort potentiel. En effet, au-delà de l'ouverture d'un restaurant, ce projet permettra également l'installation d'un Tiers-lieux sur le territoire de la commune. Si l'activité de restauration à pour enjeu de dynamiser cette zone, le Tiers lieu à une vocation beaucoup plus large en amenant sur le territoire des actions sociaux culturelles à nos administrés. Ce dernier, servira également d'espace de Co-Working, qui au regard des flux routiers est non négligeable.

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le 12 FEV. 2020

ID : 033-213301435-20200113-2020\_07-DE

Afin de déterminer les besoins de l'opération et l'articulation entre les deux lieux, la commune travaille depuis plusieurs mois en partenariat avec l'Association Graine de Coop, porteur du projet de Tiers Lieux et souhaitant également prendre en gestion la partie Restaurant.

Ce projet est la première pierre du développement de la zone du port de Cubzac les Ponts, qui viendra en complémentarité de la Halte nautique permettant le développement du tourisme fluvial mais également d'une zone culturelle et associative par la réalisation d'aménagements publics permettant le développement de manifestations. Situé en contrebas du Pont Gustave Eiffel, le site a en effet, un intérêt économique, touristique, culturel et associatif particulier.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

<b>RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES</b>		
<b>Coût total : 959 278,00€ HT</b>		
<b>Préfecture de la Gironde D.E.T.R. 2020</b>	35,00%	335 747,30€
<b>Subvention d'investissement Conseil Départemental</b>	10,00%	95 927,80€
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	15,00%	143 891,70€
<b>Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA</b>	6,50%	62 141,00€
<b>Complément Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA</b>	11,50%	110 094,00€
<b>Autofinancement communal</b>	22,00%	211 476,20€
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>959 278,00€</b>

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la Restructuration du Bâtiment du Port et de ses annexes au regard de l'avant projet et du tableau ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des subventions d'investissements du Conseil départemental, une subvention relative à ce projet,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,

Alain TABONE